



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 22 mai 2024

Ordre du jour

16h00 : Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités 2023 :
 - Démarches sur l'urbanisme
 - Partenariats : GMF et Alliance des Territoires
- Examen des comptes 2023
- Fixation du montant des cotisations 2024
- Projet de budget 2024
- La fiscalité et son évolution dans les sites d'implantation – Franck DUVAL – DGA aux Finances ville de Cherbourg et Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Conclusion
- Questions diverses



Présents :

M Claude BRENDER, Maire de FESSENHEIM, accompagné de Françoise JAEGGY,
 M Jean-Marie BARREDA, Maire de CHOOZ,
 M Jean-Michel CATELINOIS, Maire de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX,
 M Bruno VAN DER PUTTEN, Maire de BELLEVILLE SUR LOIRE, accompagné d'Alexis BÉCHON,
 collaborateur de cabinet,
 M Bernard ZENNER, Maire de CATTENOM,
 Madame Francine HENRY, Maire-Adjointe d'AVOINE,
 Mme Elisabeth TYRODE, Vice-Présidente de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
 M Patrice PHILIPPE, Maire de PETIT CAUX, accompagné de Caroline DUHAMEL, Maire-Adjointe, de
 Laurence ARTAUD, Directrice Générale des Services et Paul DIMMI, Assistant de direction,
 M Lucien FABBRI, Maire-Adjoint de SAINT MAURICE L'EXIL,
 M Didier GODOY, Maire d'AVOINE, Vice-Président de la Communauté de communes Chinon, Vienne
 et Loire, M Franck BRISSET, Maire de FLAMANVILLE,
 M ISSANES, Maire-Adjoint de GOLFECH,
 M Bertrand RINGOT, Vice-Président du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale
 M Jean-Paul TERRENNE, Vice-Président de la Communauté de communes des Deux Rives,
 Mme Rachel COTTA, Maire de CRUAS, accompagnée de Stéphanie KWIATKOWSKI,
 M. Marcel JACQUIN, Maire de BUGEY SAINT VULBAS,
 M Eric BRIENS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, accompagné de
 Franck DUVAL,
 M Christophe FROMENTIN, Vice-Président de la Communauté de communes des Falaises du Talou,
 accompagné d'Alexandra MOUCHARD, Directrice Générale des Services,
 M Alain BOONEFAES, Maire-Adjoint de GRAVELINES,
 M Jean-Pierre GAGNE, Vice-Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
 M Jérôme LHEUREUX, Président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre,
 M Jean-Claude JACQUEMART, Vice-Président de la Communauté de communes Ardenne Rives de
 Meuse,
 M Mathieu SONNET, Vice-Président de la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,

Excusés :

M Sébastien BAYART, Maire de CODOLET,
 M. Éric CUER, Maire de MEYSSE,
 M Serge MERCADIE, Maire de DAMPIERRE EN BURLY,
 M Didier GASTON, Maire de PALUEL,
 M David MARGUERITE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
 M Jacky HERNANDEZ, Maire-Adjoint de SAINT LAURENT NOUAN,
 Mme Manuela MAHIER, Maire de LA HAGUE,
 M Yves BOYER, Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron,
 M Christian LALLERON, Vice-Président de la Communauté de communes du Grand Chambord,

Au vue des présents et des pouvoirs, le quorum est atteint et la séance peut valablement
 commencer.



Compte-rendu

1- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 à Saint Maurice l'Exil est approuvé à l'unanimité.

2- Rapport Moral du Président 2023

Cette année est celle qui, sur la lancée du discours du Président E. Macron à Belfort en février 2022, amorce les virages à prendre pour réorienter la politique énergétique : plus de réalisme sur les besoins en énergie à venir dans le cadre de la stratégie bas carbone et sur les capacités de production des différentes sources d'énergie.

Relance de la filière nucléaire

La désignation des 3 premiers sites choisis pour la relance s'est faite entre 2022 et 2023 : Penly, Gravelines, La Plaine de l'Ain. E. Macron a confirmé en janvier 2024 que « les axes » choisis pour les 4 suivants seraient annoncés à l'été 2024.

S'agit-il d'une désignation précise dès cet été ? On peut en douter, mais c'est au moins l'intention nettement déclarée de miser sur le développement de la filière sur le long terme.

Etat des lieux législatif

En juin 2023, la loi d'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité des sites existants a gommé un certain nombre de freins au développement de la production d'électricité d'origine nucléaire.

Tout récemment, le nouveau ministre délégué en charge de l'industrie a annoncé dans un entretien au Figaro que les objectifs de programmation pluriannuelle de l'énergie fixant les parts respectives du nucléaire et des renouvelables passeraient par la voie réglementaire (décrets) sans examen par les assemblées. La loi sur l'énergie se centrera sur la protection des consommateurs. Volonté d'éviter les débats parlementaires à l'issue incertaine pour accélérer le mouvement ?

Cette piste de la voie réglementaire est une hypothèse sur laquelle nous avons travaillé avec notre conseil Guillaume de Rubercy sur la question de la constructibilité limitée avec l'idée d'utiliser l'outil du contrat de projet partenarial d'aménagement entre l'État et la collectivité.



L'objectif ZAN et la constructibilité dans la zone des 2km

Diversement appréciée, cette annonce est sans doute inspirée par l'expérience de l'enlisement des débats sur l'objectif ZAN de la loi Climat et résilience, les ajustements concédés et la confusion quant à son inscription dans les SRADDET qui doivent être adoptés en janvier 2025.

Ce dispositif qui percute la disponibilité du foncier particulièrement pour les infrastructures et équipements nécessaires pour l'implantation de nouveaux réacteurs ravive le problème ancien de la constructibilité limitée dans la zone des 2 km inspirée par la circulaire Borloo et son application rigide dans un certain nombre de cas.

La fiscalité et la compensation CVAE

Enfin, concernant la fiscalité, la perte d'autonomie des collectivités se confirme avec la suppression progressive de la CVAE : aux demandes d'explication adressées sur les causes de la distorsion entre les compensations et les recettes des années précédentes, Bercy rétorque qu'il n'a pas à répondre puisque ce n'est plus un impôt territorial. Sur cette question de l'évolution de la fiscalité qui se profile avec les installations d'EPR2, nous entendrons Franck Duval, DGA aux finances de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de la ville de Cherbourg sur l'expérience vécue avec l'EPR de Flamanville et l'usine Orano de la Hague en fin de séance. Merci à lui pour nous apporter cet éclairage.

Le changement récent d'équipe gouvernementale

Sur tous ces sujets, urbanisme, PPE, CVAE, nous avons à l'AG du 25 mai 2023 à St Maurice l'Exil fait état du travail lancé par l'Association et fait un premier bilan qui sera complété dans le rapport d'activités qui suit.

Cependant le changement d'équipe gouvernementale dans le courant janvier 2024 a mis en suspens les contacts prometteurs pris avec les cabinets ministériels, notamment celui de la transition énergétique.

Les coopérations inter-associatives

Ce contexte justifie le renforcement de liens avec des partenaires avec lesquels nous avons des objectifs communs. Approuvée par l'AG de 2023, la participation de l'Arcicen au réseau de l'Alliance des Territoires du Nucléaire se poursuit.

Et cette AG se déroule sous le signe d'une coopération avec GMF pour un colloque sur le nouveau nucléaire, qui se tient ici demain. GMF, organisation européenne dont l'Arcicen est adhérente.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.



2- Rapport d'activités

6 Conseils d'Administrations ont jalonné cette année, marquée par un travail soutenu, complétés par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 qui s'est tenue à St Maurice l'Exil. Merci à Lucien Fabbri et Elisabeth Tyrode pour l'accueil hautement apprécié.

Avant d'entrer un peu plus dans le détail des actions menées, je veux saluer un compagnon de longue date de l'Arcicen, qui en a assuré un temps la présidence : Patrick Fauchon, qui a décidé de se retirer de la vie institutionnelle pour des raisons personnelles, mais dont je veux qu'il sache que son départ est regretté et qu'il reste notre invité à nos assemblées générales.

Pour ce qui est des actions conduites au cours de cette années, elles se sont centrées sur la question de l'urbanisme autour des INB, sur la perte de CVAE pour certaines collectivités et sur la demande de statut de commune atypique.

Sur l'urbanisme

A chacun de ces CA, nous avons fait le point sur les retours de contacts pris auprès des parlementaires et des services ministériels grâce à l'entremise de notre conseil Guillaume de Rubercy. Vous en voyez la liste. Cette démarche a porté ses fruits puisque Louise Morel, députée du Bas-Rhin, a fait adopter dans la loi d'accélération un amendement qui dispose qu'un rapport sur la circulaire Borloo doit être rendu dans les 12 mois suivant l'adoption de la loi. (liste des contacts en annexe du présent document)

Autre perspective d'évolution, celle ouverte par une série d'entretiens avec les services des différents ministères concernés, transition écologique, transition énergétique, collectivités.

Le CA de janvier coïncidait avec un rendez-vous en fin d'après-midi, obtenu à force de persévérance avec **Guillaume Mangin**, conseiller du toujours Ministre à la transition écologique, **Christophe Béchu**. Nous avons décidé en préparant la rencontre d'échanger sur les 2 sujets qui ont partie liée désormais, **la constructibilité limitée et l'objectif ZAN de la loi Climat et résilience**. Nous avons soumis des cas précis de blocages, Cattenom, Gravelines, Penly, Avoine.

L'entretien s'est conclu sur le principe d'une 2^{ème} rencontre après envoi de notre part de **la note établie sur la circulaire Borloo** par Guillaume de Rubercy. M. Mangin n'a pas donné suite, mais le relai a été pris grâce à des contacts dans les autres ministères avec les conseillers de la Ministre alors déléguée à la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher et celle aux collectivités territoriales, Dominique Faure. Prise de relai fructueux puisqu'il a dégagé la possibilité **de passer par la voie réglementaire par une refonte de la circulaire Borloo** : territorialiser les décisions sur les projets d'urbanisme autour des INB par un cadre, celui d'un Projet de développement territorial négocié avec l'Etat à l'échelon préfectoral, tenant compte des particularités des territoires d'implantation.

Un projet de circulaire, rédigé par notre Conseil, a été adressé au ministère et a retenu son attention puisqu'il a déclenché **un entretien avec la DHUP (Dir. Habitat, Urbanisme et Paysages) le 1^{er} décembre**. D'autre part, Thomas Tardiveau, notre interlocuteur au Ministère de la transition



énergétique, s'était proposé d'intermédiaire auprès des Préfets en cas de blocage sur des permis de construire pour une solution négociée.

Le remaniement ministériel de janvier/février 2024 a suspendu cette trajectoire prometteuse.

Il nous faut reprendre le fil avec le ministre Roland Lescure, désormais en charge de la politique énergétique. On peut penser aussi que les problèmes réels d'urbanisme à résoudre dans les 3 sites retenus pour les EPR2 accéléreront un assouplissement des règles.

Bernard ZENNER rapporte la démarche

Sur les enjeux du nouveau nucléaire et de la Stratégie bas carbone, l'ARCICEN a assuré sa présence.

2 cahiers d'acteurs, rédigés par Bernard Zenner ont apporté sa contribution au débat public sur Penly.

Nous avons reçu en avril 2023 Anne-Marie Gourmand d'EDF et Cédric Lewandowski, Directeur National du Parc Nucléaire et Thermique, pour la présentation du programme ADAPT destiné par l'opérateur historique à suivre et anticiper les effets du changement climatique. Pour Cédric Lewandowski, ce programme manifeste la volonté de passer à une gestion systémique en liant besoins, ressources, effets et de faire travailler ensemble les différents ministères de la transition écologique, de la transition énergétique et des territoires.

Orientation dont l'intérêt se vérifie, nous l'avons vu, sur la question de l'urbanisme.

Autre sujet de l'année : la compensation dite à l'euro près par le gouvernement de la suppression de la CVAE,

Et, dans les faits, extrêmement variable selon les sites. Elle se traduit par une perte pour plus d'une dizaine d'entre eux.

Des courriers de demande d'explication ont été adressés au Directeur général des Finances Publiques, Thomas Cazenave, remplaçant de Gabriel Attal aux comptes publics. Sans réponse.

David Lisnard, Président de l'AMF, est le seul à avoir répondu par une lettre circonstanciée que nous avons diffusée à tous nos membres. Il apparaît qu'il y a bien sous compensation due au prélèvement sur le montant initialement réservé de 650 millions redirigés vers le Fonds vert et le SDIS.

Significatif le refus des services fiscaux interpellés par différentes collectivités de transmettre les éléments susceptibles d'expliquer cette baisse hormis la formule de calcul : il ne s'agit plus d'un impôt local puisque c'est une compensation assurée par l'Etat, compensation qui pourra varier au fil d'exercices budgétaires laborieux, perte d'autonomie fiscale pour les collectivités qui suit la suppression de la taxe d'habitation comme le souligne notre conseil M. Heymes.



Le statut de commune atypique, à l'instar des communes touristiques

Une démarche spécifique, portée par Bruno Van Putten concerne un certain nombre de nos communes membres que leur taille démographique bloque dans le recrutement de collaborateurs à des grades justifiés par le nombre et la dimension des projets qu'ils ont à conduire en relation avec l'activité du site. Elle est en cours et a fait l'objet d'un échange avec les conseillers ministériels mentionnés plus haut.

Bruno Van der Putten, qui pilote le groupe de travail, indique que la diversité des situations des communes candidates au surclassement rend la démarche compliquée mais pas impossible. Il propose d'étoffer le groupe de travail du CA en l'élargissant aux représentants des communes concernées. Ce groupe élargi pourrait se réunir à la suite d'un CA l'après-midi.

Rachel Cotta revient sur cette question de recrutement. Elle fait état d'un problème général de recrutement de personnel pour les collectivités. Elle enchaîne sur d'autres sujets auxquels sont confrontés les sites d'implantation : l'objectif ZAN, l'acceptabilité du nucléaire dans l'opinion publique, encore que celle-ci s'améliore depuis quelques temps.

Inscription dans des mailles d'acteurs plus larges

Tout en conservant son rôle spécifique de fédératrice des collectivités de sites d'implantation, l'Arcicen a traduit son engagement dans des partenariats par des actions concrètes.

Celle à laquelle vous participerez demain : **un colloque à dimension européenne coorganisé avec GMF sur le nouveau nucléaire et la préparation des territoires à son accueil.**

La participation de l'Arcicen au réseau de l'Alliance du nucléaire a été validée par la précédente assemblée générale. Elle s'est concrétisée par une présentation en visio de son initiateur, **Sébastien Martin, Président d'Intercommunalités de France**, de son contour et de ses objectifs. Il ne s'agit pas d'une structure associative, mais d'un réseau d'alliés aux intérêts convergents sur certains points.

Parrainée à ses débuts par Agnès Pannier-Runacher, elle réunit au-delà des élus des sites d'implantation, ceux qui sont sièges d'entreprises de la filière. Une première réunion en visio à laquelle tous les membres de l'Arcicen ont été conviés a eu lieu le 25 mars dernier. Elle a permis de dessiner les axes des échanges à venir, foncier, emploi et formation, enseignement et recherche, attractivité du cadre de vie. Tous les participants ont reçu un compte-rendu de cette première réunion.

Rachel Cotta s'étonne de l'existence d'un projet de jumelage de Gravelines avec la ville tchèque de Třebíč, voisine du site nucléaire de Dukovany, car Cruas a été contacté pour le même projet.

Il semble que le changement récent d'ambassadeur soit à l'origine de ce quiproquo. Le contact avec Gravelines date de l'été 2023. Celui de Cruas est très récent.

La situation mérite d'être clarifiée.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.



4- Examen des comptes

Patrice PHILIPPE, Trésorier présente les comptes 2023 de l'Association.

A.R.C.I.C.E.N.					
COMPTE ADMINISTRATIF					
2023					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023	LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023
DEDOMMAGEMENT AUX COLLECTIVITES SUPPORTS (850,00 €/an) [régularisations 2023 et 2024] FESSENHEIM : 1700,00 € (encaissé sur 2024) AVOINE : 1700,00 € (encaissé sur 2024) PETIT-CAUX : 1700,00 € (encaissé sur 2024)	4 250,00 €	1 700,00 €	COTISATIONS	24 000,00 €	26 600,00 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DEPLACEMENTS DIVERS	20 800,00 €	12 063,74 €	REPRISE SUR LIVRET	30 429,86 €	- €
COT CARTES BANCAIRES	150,00 €	100,48 €	REPORT COMPTE COURANT	9 970,14 €	9 970,14 €
FRAIS D'ETUDES EXTERIEURES	40 000,00 €	40 840,00 €	VIREMENT AU COMPTE COURANT	- €	25 000,00 €
VIREMENT AU COMPTE LIVRET	- €	- €	REMBOURSEMENT FORUM	- €	727,50 €
TOTAL	64 400,00 €	54 704,22 €	TOTAL	64 400,00 €	62 297,64 €
SOLDE du compte courant au 31/12/2023					7 593,42 €

COMPTES DE RESERVE					
2023					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023	LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023
VIREMENT SUR COMPTE COURANT		25 000,00 €	REPORT LIVRET	123 421,59 €	123 421,59 €
VIREMENT SUR COMPTE COURANT	30 429,86 €	- €	REPORT COMPTE COURANT	- €	- €
RESERVE NON UTILISEE	92 991,73 €	- €	VIREMENT DU COMPTE COURANT	- €	- €
			INTERETS	- €	2 358,28 €
TOTAL	123 421,59 €	25 000,00 €	TOTAL	123 421,59 €	125 779,87 €
SOLDE du compte livret au 31/12/2023					100 779,87 €

Le compte 2023 est approuvé à l'unanimité.

5- Vote de la cotisation 2024

Le Président remarque que le tarif est inchangé depuis plus de 10 ans.

Un débat s'engage sur le niveau de hausse possible sachant que les démarches entreprises par l'association sur les questions mentionnées dans le rapport d'activités entraînent des frais d'étude et de conseil.

L'Assemblée Générale approuve un nouveau tarif de cotisation annuel pour 2024 :

- 1000€ pour les communes
- 2500€ pour les intercommunalités



6- Projet de budget 2024

Patrice PHILIPPE présente ensuite le projet de budget 2024.

A.R.C.I.C.E.N					
BUDGET PREVISIONNEL (COMPTE COURANT)					
2024					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	BUDGET 2023	PROPOSE 2024	LIBELLE	BUDGET 2023	PROPOSE 2024
DEDOMMAGEMENT AUX COLLECTIVITES SUPPORTS (850,00 €/an) FESSENHEIM : 1700,00 € (à encaisser en 2024) AVOINE : 1700,00 € (à encaisser en 2024) PETIT-CAUX : 1700,00 € (à encaisser en 2024)	4 250,00 €	5 100,00 €	COTISATIONS	24 000,00 €	26 800,00 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DEPLACEMENTS DIVERS	20 000,00 €	20 000,00 €	REPRISE SUR LIVRET	30 429,86 €	35 806,58 €
COT CARTES BANCAIRES	150,00 €	100,00 €	REPORT COMPTE COURANT	9 970,14 €	7 593,42 €
FRAIS D'ETUDES EXTERIEURES	40 000,00 €	45 000,00 €			
VIREMENT AU COMPTE LIVRET	0,00 €	0,00 €			
TOTAL	64 400,00 €	70 200,00 €	TOTAL	64 400,00 €	70 200,00 €
COMPTES DE RESERVE					
2024					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	BUDGET 2023	PROPOSE 2024	LIBELLE	BUDGET 2023	PROPOSE 2024
VIREMENT SUR COMPTE COURANT	30 429,86 €	35 806,58 €	REPORT LIVRET	123 421,59 €	100 779,87 €
RESERVE NON UTILISEE	92 991,73 €	64 973,29 €	REPORT COMPTE COURANT	0,00 €	0,00 €
			VIREMENT DU COMPTE COURANT	0,00 €	0,00 €
			INTERETS	0,00 €	0,00 €
TOTAL	123 421,59 €	100 779,87 €	TOTAL	123 421,59 €	100 779,87 €

Le projet de budget présenté a été élaboré sur la base de l'ancien taux. L'Assemblée convient de l'adopter en l'état et de constater le résultat de l'augmentation des cotisations dans les comptes 2024.

7- La fiscalité et son évolution dans les sites d'implantation – Franck DUVAL – DGA aux Finances ville de Cherbourg et Communauté d'Agglomération du Cotentin

La présentation de M. DUVAL est jointe au présent compte-rendu.



8- Questions diverses

Le prochain Conseil d'Administration sera tenu en visioconférence avant la période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance,

La Secrétaire de séance,

Claude BRENDER

Francine HENRY





Point sur les contacts et actions menées dans le cadre des démarches concernant l'urbanisme (circulaire Borloo, objectif ZAN)

5 août 2022 : courrier concernant la problématique sur l'objectif ZAN à destination de Ministre de la Transition Ecologique, Ministre en charge des collectivités territoriales et à l'ensemble des Présidents de Région

7 novembre 2022 : Envoi d'un courrier pour proposition de rendez-vous concernant l'urbanisation des territoires d'implantation : Daniel GREMILLET, Didier MANDELLI, Jean-Luc FUGIT, Julien DIVE, Vincent THIEBAUD, Claire PITOLLAT, Maud BREGEON, Natalia POUZYREFF, Perrine GOULET.

Novembre 2022 : envoi d'un courrier pour proposition de rendez-vous sur les problématiques d'urbanisation des territoires d'implantation par les membres de l'ARCICEN aux parlementaires desdits territoires.

Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges a auditionné Claude BENDER pour son rapport sur le projet de loi relatif à l'accélération des procédures pour la construction des nouveaux réacteurs.

Xavier BATUT, député Seine maritime, a eu un entretien en visioconférence avec les élus de Petit Caux et de la côte d'Albâtre.

18 janvier 2023 : François CORMIER-BOULIGEON, député du Cher : un échange a eu lieu au cours du déjeuner après CA. Nous lui avons fait part de notre démarche. Il nous a assuré qu'il la suivrait avec attention et la soutiendrait, et dans le contexte des lois en préparation sur la politique énergétique si ces sujets y trouvaient une place, et auprès des équipes gouvernementales si la voie empruntée était plutôt réglementaire.

18 janvier 2023 : rencontre avec Guillaume MANGIN, conseiller « prévention des risques, santé, environnement, urbanisme et aménagement du territoire » de Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et la Cohésion des territoires.

22 janvier 2023 : Fabienne COLBOC, Députée d'Indre et Loire, avec les élus d'Avoine.

23 janvier 2023 : courrier de relance auprès de Daniel GREMILLET et Maud BREGEON.

27 janvier 2023 : Vincent THIEBAUD, Député, Bas Rhin (commission développement durable et aménagement du territoire) avec le groupe de travail urbanisme de l'ARCICEN



31 janvier 2023 : Julien GUIET, assistant parlementaire de la Sénatrice Isabelle RAIMOND-PAVERO avec les membres du groupe de travail d'Avoine.

2 février 2023 : Claire PITOLLAT, Députée des Bouches du Rhône (commission développement durable, travaille au centre d'ingénierie des centrales nucléaires d'EDF Marseille) à l'Assemblée nationale avec C. BRENDER, B. ZENNER, G. de RUBERCY, F. HENRY, Didier GODOY

8 février 2023 : demande d'audition auprès de Maud BREGEON, Députée des Hauts de Seine et rapporteur du projet de loi sur le nouveau nucléaire auprès de la Commission des Affaires Economiques

9 février 2023 : demande d'audition auprès de Christine DECODTS, Députée et rapporteur du projet de loi sur le nouveau nucléaire auprès de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

15 février 2023 : Entretien avec Maud BREGEON, à l'Assemblée Nationale avec Claude BRENDER et Guillaume de RUBERCY

16 février 2023 : entretien avec Christine DECODTS. (visio avec Claude Brender, Francine Henry et Guillaume de Rubercy)

17 février 2023 : Louise MOREL, Députée du Bas-Rhin et Perrine GOULET, Député de la Nièvre en visioconférence avec les membres du groupe de travail urbanisme.

17 février 2023 : rédaction d'une note par Guillaume de Rubercy reprenant les observations générales et particulières de la circulaire Borloo en lien avec le guide ASN n°15 et les propositions de l'ARCICEN

18 février 2023 : envoi de la note à Guillaume MANGIN, Christine DECODTS, Louise MOREL, Maud BREGEON, Perrine GOULET

3 mars 2023 : réponse de Dominique FAURE, Ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité au courrier du 5 août 2022. Proposition de rendez-vous avec Marie-Christine DARMIAN, conseillère aménagement du territoire au cabinet de la Ministre.

13 mars 2023 : entretien avec Serge BABARY, Sénateur d'Indre et Loire et membre du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire et les membres du groupe de travail d'Avoine.

13 mars 2023 : envoi d'un courrier de Serge BABARY à l'attention de Daniel GREMILLET sur les problématiques posées par la circulaire Borloo et l'objectif ZAN

13 mars 2023 : envoi d'un courrier de Serge BABARY à l'attention de Jean-Baptiste BLANC, rapporteur sur la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de zéro artificialisation nette sur les problématiques possibles dans les territoires d'implantation

15 mars 2023 : adoption de l'amendement du Groupe Démocrate sur la remise d'un rapport dans les douze mois suivants l'adoption du projet de loi quant à la circulaire Borloo et ses conséquences sur les communes d'implantation de centrales et d'établissements nucléaires (article 3 bis PJJ Nucléaire).



6 avril 2023 : visioconférence avec Mme DARMIAN.

20 avril 2023 (à confirmer) : courrier de la Sénatrice d'Indre et Loire Isabelle RAIMOND-PAVERO à l'attention de Christophe BECHU sur les problématiques d'urbanisme à proximité des sites d'implantation.

12 mai 2023 : 2^{ème} entrevue prévue avec Mme DARMIAN.

7/11/23 et 8/12/23 : Thomas TARDIVEAU, Conseiller réforme des marchés de l'électricité et de la filière nucléaire auprès d'Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition énergétique

1/12/23 : Visioconférence avec Vincent MONTRIEUX, ses collègues et collaborateurs de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages et Cédric VILLETTE, Mission Sûreté Nucléaire et Radioprotection auprès du Ministre de la transition énergétique.

